

**Déclaration commune entre
Mme Dominique VOYNET,
Ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement de la République française**

et

**M. Mohamed EL YAZGHI,
Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de l'Environnement et de
l'Habitat du Royaume du Maroc**

Rabat, le 11 septembre 1998

A l'invitation de M. EL YAZGHI, Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de l'Environnement et de l'Habitat, Mme Dominique VOYNET, Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement de la République française a effectué une visite officielle au Maroc les 9, 10 et 11 septembre.

Lors de cette visite, M. YOUSSEFI, Premier ministre, puis M. AZOULAY, conseiller de Sa Majesté le Roi pour les affaires économiques et financières, ont eu des entretiens avec Mme la Ministre.

La journée du 11 septembre 1998 a été consacrée à une visite de la ville de Nador.

Au cours de leurs entretiens, les deux Ministres se sont félicités de l'identité de leurs points de vue. Ils ont exprimé leur volonté commune de donner une nouvelle impulsion à la coopération entre les deux pays, de la renforcer et de rechercher une plus grande efficacité dans les échanges, y compris à travers l'Union européenne. Ils ont souligné les conditions favorables créées par le changement politique mené au Maroc depuis la constitution d'un gouvernement d'alternance qui suscite de nombreux espoirs.

M. EL YAZGHI a présenté la demande du Maroc de voir se mettre en place des mécanismes de reconversion de sa dette en faveur du développement durable. Mme VOYNET s'est engagée à la relayer auprès du gouvernement français.

Les deux ministres ont convenu d'oeuvrer conjointement pour la mise en place, dans le cadre de la commission mixte Maroco-Française, d'un comité technique englobant les domaines de l'aménagement du territoire, de l'environnement et de l'urbanisme.

Compte tenu des enjeux communs aux pays du sud de l'Europe et du Maghreb en matière de développement et d'aménagement du territoire, et de la nécessité d'approfondir le dialogue euro-méditerranéen, les deux ministres ont évoqué le principe d'initier prochainement une conférence de haut niveau pour le développement d'actions communes.

Les deux ministres se sont mis d'accord pour :

.../...

- développer l'échange d'expérience en matière de conception et de réalisation des outils techniques , financiers, juridiques et institutionnels dans les secteurs de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire,
- explorer conjointement les moyens les plus efficaces pour l'élaboration d'études sur les espaces sensibles tels que le littoral, la montagne, les aires métropolitaines,
- continuer et renforcer l'appui technique et financier engagé avec la Délégation à l'Aménagement du Territoire et l'Action Régionale pour les activités inscrites dans le grand débat sur l'aménagement du territoire marocain,
- promouvoir le développement local dans un cadre de partenariat, par un appui technique en vue de mettre en place au Maroc les mécanismes d'une politique de contractualisation Etats Régions.

Les deux parties souhaitent multiplier les lieux de promotion du développement local durable en particulier en relation avec l'Agence de Développement des Provinces du Nord.

Dans le domaine de la formation, la partie française s'est montrée disposée à conduire un programme de formation de courte durée et d'aider l'Institut National de l'Aménagement et de l'Urbanisme à tisser des relations avec les Instituts français d'aménagement, d'environnement et d'urbanisme.

Dans le domaine de l'environnement, devenu un enjeu social et économique, les deux pays ont convenu de réfléchir aux mécanismes et incitations économiques. Les deux Ministres ont passé en revue les actions de coopération existantes, se sont félicités des résultats atteints et ont souhaité donner à cette coopération une nouvelle impulsion.

Conformément aux visions nouvelles développées par les deux gouvernements, les deux Ministres ont souhaité privilégier la prise en compte de l'environnement dans tous les secteurs économiques et plus particulièrement dans l'industrie et l'agriculture. A ce titre, ils ont rappelé leur attachement au développement d'industries et de métiers de l'environnement.

Les deux ministres ont également souligné l'importance de favoriser la coopération décentralisée pour permettre les échanges d'expertise dans les domaines d'aménagement du territoire et d'environnement. Le thème de la gestion des déchets a été identifié comme prioritaire. Ils ont exprimé le souhait d'une plus grande implication des Organisations Non Gouvernementales dans leurs domaines de compétences.

Enfin, dans un cadre multilatéral, les deux ministres ont souhaité développer la concertation pour les questions internationales et régionales d'intérêt commun, en particulier:

- sur les interactions entre le commerce et l'environnement avant le prochain cycle de négociation à l'OMC,

- pour donner un nouveau souffle à la Commission de Développement Durable à l'occasion du débat sur l'écotourisme et les océans et contribuer à la relance de la Commission Méditerranéenne de Développement Durable et du Plan Action pour la Méditerranée.

La France et le Maroc ont un rôle moteur à jouer dans les négociations environnementales internationales pour rapprocher les points de vue des pays développés et des pays en voie de développement, notamment pour la préparation de la prochaine réunion de la convention sur le changement climatique qui devrait faire l'objet d'une réunion de travail avant la réunion de Buenos Aires.

Les deux ministres se sont félicités de l'esprit d'ouverture et d'amitié qui a prévalu lors de cette première rencontre au cours de laquelle Mme VOYNET a invité M. EL YAZGHI à se rendre en France.